

logement a prétendu que les archives des premières années ont été détruites. Comme cette réponse a été fournie à la Chambre il y a quelques années, j'espère que ces archives ont été retrouvées, afin que nous puissions avoir des renseignements complets.

Puis-je demander au ministre, en préparant sa réponse, de se rappeler le document déposé à la Chambre le 22 octobre 1962, et qui figure à la page 802 du compte rendu de cette date. D'après ce document, le coût global de 1,137 maisons construites à Fraserview, y compris le coût du terrain et des services, s'est élevé à \$11,340,452, c'est-à-dire à peu près \$9,972 par maison. C'est ce que ces maisons ont coûté en moyenne au gouvernement en 1949. Le produit des loyers et des ventes a permis de réaliser des bénéfices, et voilà maintenant qu'on veut vendre ces maisons aux anciens combattants plus cher qu'elles n'ont coûté en 1949. Comment peut-on expliquer un tel manque d'honnêteté? Nous aimerions bien le savoir.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Je sais que, de l'avis du ministre, un candidat libéral n'est pas obligé de tenir les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale, une fois élu et nommé au cabinet. Ainsi, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, député de Vancouver-Sud où est situé Fraserview, a fait la déclaration suivante. Je tiens à donner lecture de cette lettre afin d'étayer notre demande pour que l'on traite décentement les anciens combattants de Fraserview. Ce feuillet a été publié pendant la campagne électorale de 1963 et je veux donner lecture de son contenu intégral parce qu'il a été adressé à tous les anciens combattants de Fraserview. Voici:

Arthur Laing
5957 West Boulevard, Vancouver 13 (C.-B.)

Une voix: Parlez plus haut!

M. Winch: Croyez-le ou non, les amis, je le pourrais.

Cher commettant,

Aux résidents de Fraserview

Pendant les élections générales de 1962, j'ai critiqué la méthode dont la SCHL cherchait à vendre des maisons dans la région de Fraserview.

Il est manifeste que les principes fondamentaux à la base de l'initiative de 1949 ont été abandonnés...

Par les conservateurs, bien entendu.

...et que les logis à bon marché n'étaient plus au goût du gouvernement du moins dans ce projet. On a eu, semble-t-il, la mémoire courte car il s'agissait d'un projet d'habitations destinées aux combattants revenant d'outre-mer qui avaient perdu des années de revenu normal qu'avaient touché ceux qui n'y étaient pas allés.

Il me semble que lorsqu'on accorde, à l'égard de ces maisons, une hypothèque de 25 ans portant jusqu'à 6½ p. 100 d'intérêt, non seulement ne reconnaît-on pas le principe résiduel de l'aide à l'habitation, mais on aurait de la difficulté à soutenir cette attitude sur le marché privé. A en juger d'après le bel emplacement de ces terrains

et les services de ville qu'on y installe, l'arrondissement est tout à fait merveilleux. Mais lorsqu'on aura acquitté l'hypothèque à l'égard de ces maisons, celles-ci auront presque 40 ans. Leur construction n'est pas telle qu'on puisse accorder pareille validité à une entreprise de ce genre.

Pour obtenir des renseignements, j'ai posé deux questions très précises. Je demande que les réponses soient étudiées avec soin.

Voici certains faits qu'il y a lieu de noter à la lumière de ces réponses.

A. Le coût initial du terrain, des services et des maisons s'établit à \$9,808.

B. Afin d'établir la valeur comptable des propriétés de la société, la dépréciation directe a été calculé à raison de 2½ p. 100.

C. Au début, l'entreprise a été financée au moyen d'un emprunt portant 2 p. 100 d'intérêt par année.

D. On n'a jamais émis aucunes directives selon lesquelles le prix de vente se fonderait sur le prix réel plutôt que sur la valeur marchande actuelle.

E. Les prix de vente sont établis de façon à ce que le gouvernement puisse recouvrer ses engagements de capitaux grâce à un programme de construction de 12,000 habitations domiciliaires d'un bout à l'autre du Canada.

F. On admet qu'à Vernon des maisons identiques se vendent \$2,500 meilleur marché. On soutient cependant qu'outre le coût initial de la construction, on tient compte de la valeur marchande actuelle et de l'emplacement des maisons.

Une dépréciation uniforme de 2½ p. 100 établirait la valeur comptable moyenne des propriétés à moins de \$7,000. Fraserview étant considérée comme une propriété de choix, on y a fixé des prix qui compensent les pertes subies ailleurs.

J'estime que les modes de vente actuels sont injustes envers les habitants de Fraserview. Les réponses du ministre des Travaux publics en témoignent. Je persisterai à exiger le redressement de nos griefs jusqu'à ce qu'on ait rectifié, entre autres, le cas des quelque 400 propriétés déjà vendues.

Votre dévoué,

Arthur Laing,

candidat libéral de Vancouver-Sud.

Voilà la lettre qu'écrivait, avant les élections de l'an dernier, celui qui est aujourd'hui ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et représentant au Parlement de ceux à qui elle s'adressait. Il y déclare que la politique conservatrice consistait à imposer à Fraserview un prix qui puisse contrebalancer les pertes encourues à l'égard des 12,000 autres logements d'anciens combattants construits au Canada. Il y admettait que, compte tenu des frais de dépréciation inscrits dans les livres de la SCHL, la valeur moyenne d'une maison, en 1963, était inférieure à \$7,000. C'est ce qu'il affirmait avant de devenir ministre.

Il a également déclaré que les propriétaires des 400 habitations achetées avant les élections de 1963 avaient droit à une compensation, car la Société centrale d'hypothèques et de logement leur avait demandé un prix trop élevé. Étant donné cette situation, vu que le ministre était candidat il y a à peine un an, par suite aussi de l'importance de la question pour les anciens combattants et de la politique en vertu de laquelle ces maisons ont été construites, non pas à titre d'entreprise